

**Séance du Conseil de Ville
du 27 octobre 2025, à 19 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 07 / 2025**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 06 du 29 septembre 2025
4. Questions orales
5. Deuxième lecture - Révision des statuts du FRED
6. Rapport de gestion 2024 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont
7. Rapport 2024 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
8. Demande d'un crédit de 620'000 CHF concernant la modernisation des infrastructures informatiques communales
9. Développement de l'interpellation 3.03/25 – « Gare 15 : une situation à clarifier », PSD-JSJ, M. Maël Bourquard (UETP)
10. Développement de la motion 5.05/25 – « Projet pilote de Vieille Ville sans voiture », PCSI, Mme Florine Jardin
11. Développement de la motion 5.06/25 – « Demandes de crédit : compléter les informations de nature financière », PSD-JSJ, M. Maël Bourquard
12. Réponse à la question écrite 2.08/25 – « Accès au parc urbain de Delémont et mise à ban », Le Centre, Mme Sandra Hauser
13. Réponse à la question écrite 2.10/25 – « Sécurisation et aménagement dans le secteur de la Rue Auguste-Quiquerez 40 à Delémont », CS-POP et VERT·E·S, M. Patrick Comment
14. Rapport de réalisation du postulat 4.02/25 – « Pour une meilleure répartition des subventions énergétiques », CS-POP et VERT·E·S, Mme Mélane Woudman
15. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Michel Rion, président, ouvre la septième séance de l'année 2025. Il précise que le Bureau souhaite traiter l'ensemble de l'ordre du jour. Il rappelle que les inscriptions pour la visite annuelle de l'association FICD sont encore ouvertes jusqu'au 17 novembre. Avec l'accord de son auteur, le Conseil communal a demandé le report du développement de l'interpellation 3.03.25 « Gare 15, une situation à clarifier » qui était inscrit au point 9 de l'ordre du jour.

DÉCISION : le report du point 9 de l'ordre du jour est accepté à la majorité évidente.

2. APPEL

Conseil de Ville

38 membres sont présent·e·s

Mme, M., **Rion Michel**, président, **Maître-Schindelholz** Suzanne, 1ère vice-présidente, **Chiffelle Lachat** Noémie, 2e vice-présidente, **Frein Patrick**, scrutateur 1, **Meury Pierre** Xavier, scrutateur 2

Mme, M., **Ali Iskander**, **Ali Jordan**, **Bättig Dominique**, **Berret Ignace**, **Beuret Serge**, **Bourquard Maël**, **Brulhart Pierre**, **Claude Steve**, **Comment Patrick**, **Domont Pascal**, **Gigandet Jessy**, **Hauser Sandra**, **Jardin Florine**, **Kaiser Alexandre**, **Kazi Asad-Uz-Zaman**, **Kerkour Khelaf**, **Kocher Nicolas**, **Lovis Jean-François**, **Petermann Céline**, **Riat Jacques**, **Ribeaud Marc**, **Robert-Charrue Linder Céline**, **Rohner Magali**, **Schaller Olivier**, **Sepulveda Rebetez Maria Teresa**, **Sokpolie Mansouratou**, **Studer Laurence**, **Suvat Mehmet**, **Vollmer Axalia**, **Vollmer Colin**, **Wade Aliou**, **Weissbrodt Matthieu**, **Woudman Mérance**

Excusé·e·s : Mme, M., **Battilotti Florian**, **Blaser Céline**, **Bugnon Dominique**, **Diallo-Rottet Baïlo-Hawa**, **Domont Christine**, **Etter Marie-Anne**, **Frossard Gaëlle**, **Günter Christophe**, **Paratte Julien**, **Poupon Brêchet Lisiane**

Conseil communal

M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissier

M. Pascal **Grob**

3. PV N° 06 DU 29 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal du 29 septembre 2025 avec le rectificatif ci-dessous sont acceptés à la majorité évidente.

p.53 - M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, indique que son groupe ne s'oppose pas au crédit, bien au contraire, car il est populaire auprès de la population. Il souligne cependant qu'il est dommage d'importer du granit de France alors que la région dispose de pierre de taille et que cela serait plus adapté à l'environnement local. Il reconnaît qu'il pourrait **peut-être** y avoir des difficultés techniques et espère obtenir une réponse à ce sujet. **Il conteste également l'évaluation du plan climat, qui est en vert (positif) en ce qui concerne en particulier les biens de consommation pour du granit importé de France. Et constate qu'une fois de plus, le plan climat est un outil politique « bidon » utilisé pour se donner une bonne conscience environnementale.**

4. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Bättig, UDC, relève que la presse s'est félicitée de la construction accélérée du giratoire des Prés-Roses. Il espère que le terme « accéléré » se confirme dans les faits. Il rappelle avoir lu, dans un article du *Quotidien Jurassien* de septembre, qu'environ 150 véhicules par jour circuleraient sur le chemin de la déchèterie, ce qui représente, selon lui, une forte densité de trafic. En tant qu'utilisateur direct, il constate que la circulation sur ce giratoire est difficile, notamment en raison des bordures très élevées qui contraignent à fortement ralentir. Il souhaite être informé de la situation concernant la circulation des camions et trains routiers, et des mesures prévues pour anticiper d'éventuels problèmes.

M. Emmanuel Koller précise que les travaux ont pu être avancés grâce aux disponibilités de l'entreprise chargée du chantier. En ce qui concerne la conformité du rond-point et son accessibilité pour les poids lourds,

il indique que les ingénieurs ont effectué les calculs nécessaires pour garantir la possibilité d'accès des camions à la déchèterie. Il rappelle que l'un des objectifs de ce giratoire est justement de ralentir et fluidifier la circulation.

M. Dominique Bättig, UDC, est partiellement satisfait.

M. Jacques Riat, PSD-JSJ, relate le cas d'un père accompagnant son fils en situation de handicap à la bibliothèque des jeunes et constatant l'impossibilité pour celui-ci d'accéder à l'étage supérieur. Si le porter constitue une solution, il estime qu'elle est humiliante et contraire à la volonté d'intégration. Il rappelle que l'abaissement des barrières architecturales est aujourd'hui un principe admis et demande au Conseil communal d'examiner et de résoudre le problème d'accessibilité de la bibliothèque des jeunes pour tous les usagers, en particulier les enfants en situation de handicap.

M. Claude Schlächter indique que le bâtiment en question est loué par la Ville depuis de nombreuses années. Il rappelle que des projets visant à regrouper les deux bibliothèques communales dans des locaux appartenant à la Ville sont en réflexion, avec l'objectif de respecter toutes les normes d'accessibilité. Il annonce qu'une étude spécifique sera réalisée afin d'évaluer les coûts d'une adaptation de l'immeuble, qu'il estime à première vue entre 20'000 et 80'000 francs selon les solutions retenues. Le Conseil communal reviendra vers le Conseil de Ville avec un projet concret.

M. Jacques Riat, PSD-JSJ, est satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, fait référence à la motion déposée lors de la dernière séance par le groupe PCSI au sujet de la place donnée à la statue Saturne. Elle s'interroge plus globalement sur la gestion des œuvres d'art publiques, notamment des sculptures installées dans l'espace urbain. Elle souhaite savoir si la Commune tient un registre recensant ces œuvres, comportant le nom de l'artiste, la date de réalisation, la propriété et le lieu d'exposition, ainsi que la traçabilité en cas de déplacement. Elle demande également si ce registre est public et qui est responsable de ce suivi.

M. Claude Schlächter précise qu'un registre papier des œuvres d'art extérieures existe depuis plusieurs années. Depuis 2024, un inventaire numérique a été mis en place par le Service CSE, en collaboration avec le Service UETP, afin de recenser les œuvres présentes sur le territoire communal. Ces œuvres font partie du patrimoine communal et leur suivi relève de la responsabilité de la Ville. À moyen terme, cet inventaire sera accessible au public via une carte interactive sur le site internet communal, avec la possibilité d'une intégration future au géoportail. Le choix des emplacements est décidé par la Ville, en partenariat avec le Service UETP, notamment lorsque des permis de construire sont nécessaires. Il relève toutefois que, faute de moyens financiers, la Ville n'a pas acquis de nouvelles œuvres ces dix dernières années, exception faite du projet lié à Saturne.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, est satisfaite.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, évoque l'absence, lors du Conseil de Ville du 29 septembre 2025, de M. Schlächter, alors qu'aucune information à ce sujet n'avait été communiquée au début de la séance. Il relève que cette situation a pu créer un embarras pour le Conseil communal, notamment en l'absence de remplaçant désigné pour répondre aux questions relatives à son département. Il demande si le Bureau a été informé de cette absence et si un processus est prévu pour éviter une telle situation à l'avenir.

M. Damien Chappuis, maire, répond qu'en principe, l'information relative aux absences de membres de l'Exécutif doit être transmise par la personne concernée au Conseil communal, puis relayée au Bureau, lequel est garant de la bonne conduite de la séance. Il estime donc que la communication relève du Bureau, à condition que l'information lui soit parvenue.

M. Michel Rion, président, complète la réponse en précisant que le Bureau n'avait pas été informé de l'absence de M. Schlächter lors de la séance en question. Il indique qu'une adaptation du processus d'information a été demandée à la Chancellerie afin que cette situation ne se reproduise plus.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, est satisfait.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, rappelle que la Ville avait renoncé, en raison de difficultés budgétaires, à l'acquisition du Pavillon Jura24, édifié sur la place de la Poste lors du 50^e anniversaire du plébiscite jurassien. Il relève que, selon un article du *Quotidien Jurassien* du 11 novembre 2024, ce pavillon est actuellement stocké par la Ville dans l'attente d'un repreneur. Le même journal, en octobre 2025, indiquait que ni la commune des Breuleux ni la Ville de Porrentruy ne souhaitaient le reprendre. M. Kaiser demande si ce pavillon restera encore longtemps entreposé sur le site de la SAFED et si la Ville perçoit un loyer de stockage.

M. Emmanuel Koller confirme que le Pavillon Jura24 est effectivement entreposé à la SAFED. Un contrat de location a été conclu avec le propriétaire du pavillon. Les poutres en bois sont stockées dans un couvert extérieur (85 m² à 30 francs le m²) et le mobilier dans un local (8 m² à 50 francs le m²). Le propriétaire cherche actuellement une solution de relocalisation et espère des réponses d'ici la fin de l'année.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, est satisfait.

Mme Mansouratou Sokpolie, PSD-JSJ, signale que la population semble insuffisamment informée des conséquences pratiques du transfert d'une partie des tâches de la Police communale au Canton, notamment en matière de patrouilles, de surveillance et d'uniformes. Elle cite l'exemple des urgences de l'Hôpital de Delémont, où la présence policière lors de situations de crise est parfois écourtée. Elle estime qu'une campagne d'information ciblée, par exemple via le *Delémont.ch*.

M. Damien Chappuis, maire, répond qu'un processus d'information à l'intention de la population est prévu une fois les modalités du transfert définitivement entérinées. Dans un premier temps, des séances ont été organisées pour les groupes politiques du Conseil de Ville, puis une présentation sera faite à la Commission de gestion et de vérification des comptes. Le contrat-ressources doit encore être validé par le Département de l'intérieur, ce qui est attendu d'ici la fin de l'année. Une fois ces étapes franchies, une communication publique sera lancée au début de l'année prochaine : publications sur le site internet, communiqués et conférences de presse, articles dans le *Delémont.ch*, diffusion sur les réseaux sociaux et par d'autres canaux.

Mme Mansouratou Sokpolie, PSD-JSJ, est satisfaite.

M. Dominique Bättig, UDC, interroge le Conseil communal sur le retard « présumé » dans la publication des résultats de la Ville de Delémont lors des dernières élections cantonales. Plus qu'aux causes techniques, il s'intéresse à la sécurité et au contrôle politique du traitement des données électorales. Il souhaite savoir si une supervision par des représentants des partis est assurée, considérant cette phase comme particulièrement vulnérable.

M. Damien Chappuis, maire, répond qu'il n'y a pas eu de retard notable : les résultats du Gouvernement ont été transmis vers 17 heures et ceux du Parlement vers 20 heures, conformément au calendrier cantonal. Il décrit le processus de contrôle en vigueur : un président, deux vice-présidents (pour l'exécutif et le législatif), et des binômes issus de partis différents se chargent du dépouillement et de l'encodage, garantissant la fiabilité des opérations. Les bulletins sont ensuite transmis de manière sécurisée au serveur cantonal après plusieurs niveaux de vérification. Des tests préalables et des protocoles stricts assurent la conformité du système, même si le risque zéro n'existe pas.

M. Dominique Bättig, UDC, est partiellement satisfait.

5. DEUXIÈME LECTURE - RÉVISION DES STATUTS DU FRED

M. Pascal Domont, PLR et PVL, indique que son groupe accepte la deuxième révision des statuts du FRED. Il précise que, bien qu'elle n'apporte que peu de changements en deuxième lecture, ce travail de langage égalitaire lui paraît quelque peu superflu au regard de l'effort fourni et du coût engendré.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, annonce que son groupe accepte également cette deuxième lecture de la révision des statuts du FRED. Il remercie chaleureusement le personnel de la Chancellerie pour le travail réalisé et pour l'adaptation des règlements en langage égalitaire, garantissant ainsi l'inclusion et la visibilité de toutes les personnes, conformément aux valeurs d'égalité portées par la collectivité et le Conseil de Ville.

M. Damien Chappuis, maire, précise en réponse à M. Domont que la révision a représenté très peu de temps de travail pour la vice-chancellerie, celle-ci disposant des compétences nécessaires pour mettre les documents à jour selon les demandes formulées. Il indique qu'il s'agit d'une tâche normale, inscrite dans le cadre habituel du fonctionnement administratif et que cela n'a nécessité que quelques heures de travail.

[Suspension de séance]

DÉCISION : la révision des statuts du FRED est acceptée par 36 voix, il y a 1 abstention et 1 personne n'a pas voté.

6. RAPPORT DE GESTION 2024 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, indique que la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) a pris connaissance des comptes 2024 du FRED, du rapport de gestion du 19 août 2025, du rapport d'audit de FIDAG Audit SA du 9 juin 2025 et de l'expertise de Prevanto SA du

26 mars 2025. Elle relève que les comptes bouclent avec un résultat équilibré après attribution de 2,4 millions de francs à la réserve de fluctuation de valeur, entraînant une augmentation de la fortune et du degré de couverture du FRED. La CGVC constate une diminution de 11 personnes actives et une augmentation de 3 rentiers, ainsi qu'un faible accroissement des capitaux de prévoyance. Les frais de gestion technique, à 253 francs par assuré, restent inférieurs à la moyenne suisse. Elle souligne le bon rendement des placements (4,87 %), la gestion efficiente du FRED et la nécessité de poursuivre la réflexion sur la mise à niveau du parc immobilier. Elle mentionne le transfert de la gestion à un tiers dès le 1er janvier 2025 et recommande d'en suivre les effets. Au nom de la CGVC, elle remercie le comité du FRED pour son engagement, notamment M. Jean Froidevaux, ainsi que les bureaux Prevanto SA et FIDAG Audit SA pour la qualité de leurs travaux. La CGVC invite le Conseil de ville à accepter le rapport de gestion 2024 du FRED.

M. Nicolas Kocher, PLR et PVL, déclare que son groupe accepte le rapport 2024 du FRED. Il soulève toutefois des questions concernant l'impact du départ des employés de Clair-Logis à la suite de son rachat par le groupe Tertianum et leur transfert vers une autre caisse de pension. Il souhaite connaître le nombre de personnes concernées, l'effet de ce transfert sur le taux de couverture et les éventuelles mesures prévues pour y faire face.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, s'interroge, à la lecture du rapport, sur les difficultés liées à la vétusté des immeubles de la rue des Champois et au refus réitéré de la Bourgeoisie de Delémont de vendre le droit de superficie. Elle questionne la qualité de l'entente entre la Municipalité et la Bourgeoisie et la primauté apparente des intérêts de cette dernière sur l'intérêt général.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, formule plusieurs questions. Il souhaite savoir si l'externalisation de la gestion administrative et technique du FRED inclut également le contrôle et la gestion des placements et quelle réduction en EPT elle représente pour les services communaux. Il interroge sur le coût de cette externalisation, ses conséquences pour les services concernés et le moment du choix, estimant qu'il aurait pu être préférable d'attendre l'arrivée du nouveau responsable des finances. Il reprend les interrogations liées à la privatisation de Clair-Logis et à la restructuration de la police, souhaitant connaître leurs effets sur le FRED. Enfin, il s'intéresse à la gestion du parc immobilier, à son taux d'occupation et à son positionnement sur le marché local, afin d'évaluer l'utilité sociale des logements proposés notamment en tant qu'appartements à loyer abordable ou modéré.

M. Damien Chappuis, maire, répond que le Conseil communal estimait de longue date qu'il n'appartenait pas au chef du service financier de gérer la comptabilité du FRED, cette tâche ne relevant pas de la responsabilité directe de la Ville. Le comité du FRED a donc anticipé son départ à la retraite et confié, dès le 1er janvier 2025, la gestion administrative, technique et comptable à la société Vonlanthen Consulting SA. Un collaborateur administratif basé à Delémont assure la liaison avec ce prestataire, cette réorganisation représentant environ 10 % de son temps de travail. Concernant la privatisation de Clair-Logis, il précise que la sortie d'environ 60 assuré·e·s, principalement à temps partiel, entraînera un transfert de capitaux estimé à 5 millions de francs, soit moins de 4 % du total du bilan du FRED. Cette opération, encadrée par l'expert en prévoyance et le gérant du FRED, n'aura qu'un impact marginal sur sa situation financière. À propos du parc immobilier, il rappelle que les immeubles des Champois, des Bordgeais, des Moissons et des Merisiers ont été repris en 2004 à la suite d'une faillite et que leur vétusté pèse aujourd'hui sur leur attractivité. Le FRED évolue dans un marché local difficile, marqué par un taux de vacance élevé. Après des tentatives de vente infructueuses, le comité a décidé de conserver et de rénover le parc pour en améliorer la location. Depuis 2025, plusieurs actions ont été entreprises : état des lieux complet, planification des rénovations, réévaluation du patrimoine, réduction du taux de vacance et lancement d'un appel d'offres pour le suivi architectural. Le comité poursuit ses efforts pour optimiser la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier du FRED.

DÉCISION : le rapport de gestion 2024 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont est accepté par 37 voix, il y a 1 abstention.

7. RAPPORT 2024 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, demande l'extension de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, au nom de la CGVC, remercie le Conseil communal et l'ensemble du personnel pour la qualité du rapport 2024 sur l'activité de l'Administration communale, saluant les efforts déployés pour en améliorer la clarté et la présentation. Elle relève toutefois plusieurs éléments d'attention. La CGVC s'inquiète du déséquilibre entre naissances et décès sur le territoire communal et estime nécessaire d'élaborer des projections sur l'évolution démographique et scolaire. Elle constate la stabilité du niveau d'occupation du personnel et les efforts de formation entrepris, tout en notant que le taux d'absences reste élevé et que les conditions de travail des auxiliaires nécessitent une vigilance accrue. Concernant le vote par correspondance, elle observe que sa généralisation a permis de réduire le

nombre de bureaux de vote. Elle souligne que la réorganisation de la police communale constitue un enjeu majeur et qu'une évaluation détaillée devra être menée après une année complète de fonctionnement. Elle regrette la suppression des formations d'éducation routière, malgré la mise en place de nouveaux moyens compensatoires. La CGVC s'inquiète également des retards dans le traitement des décisions fiscales et attire l'attention sur la Maison de l'enfance, dont le bon fonctionnement a été assuré grâce à « l'optimisation » de l'encadrement. Elle demande des clarifications sur ce terme, craignant qu'il ne dissimule des mesures d'économie et une dégradation des conditions de travail. Elle alerte sur la tendance à remplacer les éducateur·rice·s diplômé·e·s HES ou ES par des titulaires CFC, y voyant un risque d'affaiblissement de la qualité de l'accueil. En matière de logement, elle salue la construction de nouveaux appartements mais demeure préoccupée par le taux de vacance élevé. Elle relève les progrès réalisés en matière d'énergies renouvelables et d'éclairage public, tout en regrettant le report de certains assainissements de conduites d'eau. Elle déplore enfin que la suppression de la navette « Gare-Vieille Ville » ne soit pas mentionnée dans le rapport, estimant qu'un service restreint aurait pu être maintenu. Elle constate l'absence de présidence à la Commission de l'école primaire et un manque de réactivité de certaines commissions. Elle recommande une plus grande concision du rapport, un recours accru aux visuels et une approche plus transversale entre services, estimant que la communication interne reste trop cloisonnée. La CGVC propose aussi que le rapport soit transmis plus tôt dans l'année et réitère ses remerciements.

M. Dominique Bättig, UDC, exprime son insatisfaction quant à la forme du rapport, qu'il juge fastidieux et saturé d'informations redondantes. Il estime que ce type de document entretient un sentiment d'impuissance et d'uniformité politique, sans réelle synthèse ni objectifs clairs. Il appelle à produire des rapports plus concis, factuels et accessibles au public, mettant davantage en lumière les résultats concrets plutôt que des formulations répétitives et convenues.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, demande l'extension de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, déclare partager en partie le constat sur la longueur du rapport, mais rappelle l'importance de fonder les analyses sur des faits. Il regrette que certaines données historiques aient disparu des rapports récents, notamment sur les revenus, les déchets ou les transports et suggère de constituer un document séparé rassemblant les données factuelles détaillées. Sur le fond, il relève l'absence d'analyse du développement économique local dans le rapport du département Mairie et promotion économique, en particulier le positionnement de Delémont face à des projets tels que le *Switzerland Innovation Park*. Il souhaiterait disposer dans le rapport de statistiques sur la fréquentation du site internet communal. Il note une amélioration apparente de la situation des pompiers et souhaite savoir si celle-ci se confirme. Il soulève plusieurs questions sur la Maison de l'enfance, notamment sur l'existence d'un audit relatif à l'absentéisme et sur l'application du règlement concernant les absences. Concernant la politique du logement, il mentionne le rapport établi par Wüest & Partner et s'interroge sur la prise en compte du projet « Cras-des-Fourches ». Il observe pour les Services industriels une baisse de la consommation d'énergie mais une hausse de la demande maximale de puissance, probablement liée à la multiplication des pompes à chaleur. Il évoque la persistance de traces de chlorothalonil dans l'eau, malgré son interdiction, et demande si une estimation du temps nécessaire à sa disparition a été réalisée. Enfin, il interroge sur l'impact de la suppression de la navette « Gare-Vieille Ville » et sur l'évolution de la fréquentation des transports publics.

M. Damien Chappuis, maire, remercie la CGVC pour son travail et ses remarques. Il indique que le Conseil communal prendra en compte les observations formulées pour améliorer les prochains rapports. Il rappelle que la présentation du rapport a déjà été rationalisée pour plus de clarté, ce qui explique la disparition de certaines données antérieures. Répondant à M. Bättig, il précise ne pas vouloir ajouter d'éléments supplémentaires. À propos de l'intervention de M. Ribeaud, il reconnaît la richesse des questions posées mais souligne qu'elles nécessitent des réponses techniques détaillées relevant de plusieurs départements. Il propose dès lors que le Conseil communal transmette ultérieurement l'ensemble des compléments d'information par écrit au Conseil de Ville.

DÉCISION : le rapport 2024 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté par 37 voix contre 1.

8. DEMANDE D'UN CRÉDIT DE 620'000 CHF CONCERNANT LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES COMMUNALES

M. Pascal Domont, PLR et PVL, indique que le groupe PLR accepte la demande de crédit, tout en formulant plusieurs questions. Il s'interroge sur la pertinence de conserver deux serveurs au sein de la Ville plutôt que d'opter pour une externalisation, plus courante en matière de sécurité informatique. Il questionne également le nombre de licences, au total 300 pour la Commune, et demande si celles-ci sont partagées entre les membres du personnel travaillant à temps partiel ou attribuées individuellement. Il évoque enfin la possibilité d'un renouvellement informatique plus étalé dans le temps ainsi que la nécessité de procéder à des audits de sécurité permettant de garantir la sauvegarde effective des données.

M. Ignace Berret, PCSI, relève que le groupe PCSI, composé de milicien-ne-s aux compétences limitées en informatique, s'appuie sur l'avis d'experts objectifs. Il considère que la clause du besoin est avérée, de nombreux appareils étant devenus obsolètes, ce qui augmente le risque de piratage. Il félicite le service concerné pour la coordination avec d'autres communes, permettant ainsi un achat groupé des licences et une réduction du coût global à 70'000 francs. Le groupe PCSI accepte dès lors la demande de crédit.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe soutient également le crédit, estimant cette mise à jour nécessaire pour assurer la sécurité et l'efficacité des services communaux. Il souligne toutefois l'importance d'inscrire les futures modernisations dans une perspective de durabilité, en privilégiant du matériel économe en énergie et des solutions logicielles *open source* afin de réduire l'empreinte environnementale et de renforcer l'indépendance numérique. Il regrette enfin l'absence d'un plan climat communal qui permettrait d'intégrer systématiquement les enjeux énergétiques et environnementaux dans les décisions d'investissement.

M. Dominique Bättig, UDC, exprime ses réserves quant au montant du crédit. Il interroge le Conseil communal sur les critères définissant l'obsolescence du matériel informatique et sur l'identité des experts qui la déterminent, s'interrogeant sur leur neutralité. Il se demande également s'il ne serait pas possible de prolonger la durée de vie du matériel existant ou de rechercher d'autres synergies afin de limiter les coûts.

M. Damien Chappuis, maire, remercie les groupes pour leur soutien, sans commentaire particulier. Il précise à l'attention de M. Bättig que l'obsolescence est imposée par les fournisseurs informatiques, tant pour le matériel (hardware) que pour les logiciels (software). Il rappelle que les équipements vieillissants ne supportent plus les mises à jour nécessaires, citant en exemple le passage récent à Windows 11. Il explique que la commune tente de prolonger la durée d'utilisation des ordinateurs aussi longtemps que possible (environ sept ans) mais qu'au-delà, cela compromettrait le travail du personnel. Concernant les remarques de M. Domont, il indique que l'externalisation complète des serveurs représenterait un coût très élevé. La Commune dispose donc de serveurs internes redondants, situés en deux emplacements distincts pour prévenir tout incident majeur. Une mutualisation à l'échelle du district pourrait toutefois être envisagée à l'avenir. Il précise que les licences sont attribuées par poste de travail et non par utilisateur·rice. Le renouvellement du matériel est effectué en bloc afin de garantir un parc homogène et éviter les incompatibilités techniques. Enfin, il mentionne que des audits de sécurité et des assurances en cybersécurité figurent au budget, compte tenu de la multiplication des cyberattaques.

DÉCISION : l'entrée en matière pour la demande d'un crédit de 620'000 CHF concernant la modernisation des infrastructures informatiques communales est acceptée par 36 contre 1, 1 personne n'a pas voté.

DÉCISION : la demande d'un crédit de 620'000 CHF concernant la modernisation des infrastructures informatiques communales est acceptée par 36, il y a 1 abstention et 1 personne n'a pas voté.

9. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/25 – « GARE 15 : UNE SITUATION À CLARIFIER », PSD-JSJ, M. MAËL BOURQUARD (UETP)

Point reporté

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/25 – « PROJET PILOTE DE VIEILLE VILLE SANS VOITURE », PCSI, MME FLORINE JARDIN

[Proposition de transformation en postulat du Conseil communal]

Mme Florine Jardin, PCSI, indique que son groupe constate que l'attractivité de la Vieille Ville n'est pas à son plus haut niveau. Elle propose dès lors une idée inspirée de nombreuses communes suisses, où de telles démarches se sont révélées fructueuses, et soumet un projet d'essai à la discussion du Conseil de Ville. Consciente du caractère sensible des questions de mobilité, elle précise que l'intention du groupe n'est pas de créer la polémique. Elle invite l'assemblée à se remémorer la situation d'il y a une vingtaine d'années : la place de la Gare était alors ouverte à la circulation et bordée de places de stationnement, tandis qu'aujourd'hui, elle est piétonne, tout en abritant toujours commerces et services. Ce précédent, selon elle, illustre qu'un changement de paradigme peut s'avérer bénéfique. La motion du groupe PCSI vise la mise en place d'un projet-pilote de piétonnisation de la Vieille Ville. Un tel essai devrait, selon Mme Jardin, être soigneusement préparé, discuté avec les acteurs concernés, puis évalué après coup. Elle relève que les vitrines se vident et que la priorité, jusqu'ici donnée à la voiture, n'a pas permis de revitaliser le centre historique. Elle invite donc à « essayer autre chose », considérant qu'en répétant les mêmes recettes, on ne peut espérer un résultat différent. Elle cite plusieurs exemples suisses comme Soleure, Coire, Neuchâtel ou Lenzburg qui ont franchi le pas avec succès. Selon les études disponibles, ces transformations, une fois réalisées, ne sont jamais remises en cause. Elle rappelle également que la motion s'inscrit dans la continuité de la motion « Vieille Ville, zone de rencontre », déposée en 2019 par l'Alternative de gauche et acceptée par le Conseil de Ville.

Mme Jardin observe que le préavis du Conseil communal, bien que non pleinement convaincant à ses yeux, ne rejette pas la motion et propose sa transformation en postulat, ce qu'elle interprète comme un signe d'intérêt. Elle relève également l'argument du Conseil communal selon lequel la taille de la ville ne serait pas suffisante pour justifier une zone piétonne et invite à vérifier la validité de cette affirmation. Enfin, consciente du manque de ressources de la Commune et du fait que l'avenue de la Gare constitue actuellement une priorité, elle estime essentiel que le Conseil communal puisse porter ce projet avec conviction. Elle conclut que, dans un esprit constructif, le groupe PCSI accepte la transformation de la motion en postulat, invitant le Conseil de Ville à le soutenir.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, relève que le projet-pilote présenté par Mme Jardin constitue à ses yeux une étude, et qu'il relève donc, par définition, de la forme du postulat. Il estime toutefois qu'une telle démarche risquerait d'alourdir le travail de l'Administration, déjà investie depuis plusieurs années dans la réflexion sur la mobilité et la revitalisation de la Vieille Ville. Il indique avoir pris le temps de consulter personnellement plusieurs commerçant·e·s de la Vieille Ville et représentant divers secteurs tels que la mode, la restauration ou la vente de produits artisanaux afin de recueillir leur avis. Selon lui, la quasi-totalité d'entre eux s'opposent à la création d'une zone piétonne, craignant une baisse de fréquentation et donc de chiffre d'affaires. M. Domont évoque notamment l'exemple de Soleure, où la piétonnisation s'est accompagnée de la création d'un grand parking central de 250 places, situation qui ne trouve pas d'équivalent à Delémont. Les commerçant·e·s, poursuit-il, estiment que leur clientèle a besoin d'un accès rapide et aisé, en particulier les personnes à mobilité réduite ou les familles. Il ajoute qu'une récente fermeture temporaire de la rue du 23-Juin, lors d'un événement, s'est soldée par une fréquentation quasi nulle des commerces. Selon lui, une telle expérience montre que la suppression des places de parc provoque un stationnement anarchique et complique la circulation. Il conclut que cette proposition risquerait de renforcer la méfiance des commerçant·e·s envers les autorités politiques. Le groupe PLR, soucieux d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation sans exclure les véhicules, refuse le postulat.

Mme Laurence Studer, UDC, déclare partager les arguments avancés par M. Domont. Elle affirme qu'une suppression des places de stationnement détournerait les clients vers les communes voisines, telles que Develier ou Courroux, mieux pourvues en parkings. Elle estime qu'il serait illusoire de comparer Delémont à de grandes villes comme Bâle ou Bienne, où les zones piétonnes reposent sur une autre densité urbaine et une autre offre commerciale. Selon elle, priver la Vieille Ville de ses accès automobiles condamnerait les commerces de proximité, déjà fragilisés. Elle conclut qu'il est nécessaire de préserver des possibilités de stationnement proches des commerces afin d'assurer leur survie.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, exprime le soutien de son groupe au postulat, rappelant qu'il son groupe milite de longue date pour la création d'une zone piétonne en Vieille Ville. Elle conteste la pertinence de l'argument de la « taille critique » évoqué par le Conseil communal et considère que Delémont possède justement une dimension idéale pour expérimenter une telle démarche. Elle souligne que les commerces de la Vieille Ville traversent une crise depuis plusieurs décennies et qu'il est illusoire de croire que la voiture en garantit la vitalité. Elle critique également la comparaison faite par le Conseil communal entre la piétonnisation et la fermeture ponctuelle de rues lors d'événements tels que le marché de Noël, jugeant cette analogie « inappropriée ». Mme Rohner rappelle que la motion de 2019, visant à créer une zone de rencontre, a été acceptée mais n'a connu aucune mise en œuvre concrète. Elle exprime l'espoir que le postulat actuel permette de relancer la réflexion et d'obtenir des réalisations visibles dans un délai raisonnable. Elle relève enfin que le projet de réaménagement de la rue du 23-Juin, notamment sa perméabilisation et son arborisation, pourrait constituer un premier pas vers une transformation plus globale de la Vieille Ville.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que le groupe socialiste laissera la liberté de vote à ses membres, estimant que les arguments des deux camps méritent d'être entendus. Il rappelle toutefois qu'un plan directeur des déplacements, adopté dès 2016, prévoyait déjà la création de zones 30 et de zones de rencontre, notamment en Vieille Ville, sans qu'aucune réalisation n'ait suivi. À titre personnel, il considère qu'il serait prioritaire de concrétiser les engagements pris dans ce plan avant d'ouvrir de nouveaux chantiers. Il invite le Conseil communal à mettre enfin en œuvre les décisions antérieures, telles que la généralisation des zones 30 et la création de la zone de rencontre votée en 2019.

M. Dominique Bättig, UDC, exprime son opposition au projet. Il juge la proposition « romantique » et déconnectée des réalités de la ville, rappelant que Delémont est une petite cité où la voiture reste indispensable pour la mobilité quotidienne et la vie économique. Il estime que les évolutions technologiques, notamment l'électrification du parc automobile, rendent déjà la circulation moins bruyante et moins polluante, ce qui affaiblit selon lui la justification du projet. Il conclut, sur un ton polémique, que les partisans d'une ville sans voitures souffriraient d'une « peur irrationnelle » des moteurs.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, réagit aux propos de M. Bättig, qu'il qualifie d'excessifs et irrespectueux. Il rappelle que le débat porte sur la qualité de vie et non sur une « peur » des voitures. Selon lui, la piétonnisation vise avant tout à rendre la Vieille Ville plus agréable, plus écologique et plus propice aux échanges humains. Bien que le groupe socialiste ait laissé la liberté de vote, il annonce qu'à titre personnel, il soutiendra le postulat, estimant qu'un essai ne saurait nuire et qu'il est nécessaire de dépasser les blocages actuels.

Mme Florine Jardin, PCSI, remercie l'ensemble des groupes pour leurs interventions. Elle rappelle que la Vieille Ville est déjà entourée de parkings facilement accessibles comme ceux de la place de l'Étang, la place de la Foire, le Cras-du-Moulin et la place Monsieur et qu'il est donc inexact de prétendre qu'elle serait isolée. Elle souligne que, même si le préavis du Conseil communal demeure ambigu, le fait qu'il propose la transformation en postulat prouve que le sujet mérite d'être étudié. Elle conclut en invitant le Conseil de Ville à soutenir le postulat afin de permettre une réflexion ouverte et structurée sur la piétonnisation de la Vieille Ville, démarche qui, selon elle, a fait ses preuves dans de nombreuses communes suisses de toutes tailles.

DÉCISION : la motion 5.05/25 transformée en postulat « Projet pilote de Vieille Ville sans voiture », est acceptée par 26 voix contre 10, il y a 2 abstentions.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/25 – « DEMANDES DE CRÉDIT : COMPLÉTER LES INFORMATIONS DE NATURE FINANCIÈRE », PSD-JSJ, M. MAËL BOURQUARD

[Préavis positif du Conseil communal]

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que, par la présente motion, le groupe socialiste souhaite revenir sur la mise en garde formulée par le Délégué aux affaires communales concernant le découvert au bilan. Le groupe entend attirer l'attention sur le manque de suivi du bilan et de contrôle des flux de liquidité, ainsi que sur la nécessité d'y accorder une vigilance accrue. Ces aspects, selon lui, sont trop souvent relégués à l'arrière-plan alors qu'ils devraient constituer un élément central de la gestion prévisionnelle et stratégique des finances communales. Il rappelle qu'interpréter le bilan d'une commune revient à analyser sa situation financière à un moment donné, en identifiant ce qu'elle possède (actifs) et ce qu'elle doit (passifs), ainsi que la manière dont elle finance ses activités et ses investissements. M. Bourquard expose brièvement les principaux éléments de ce bilan. L'actif se divise en deux catégories : les actifs immobilisés, tels que les terrains, bâtiments publics, routes, réseaux ou infrastructures, qui reflètent les investissements réalisés et le patrimoine communal ; et les actifs circulants, comme la trésorerie, les créances (subventions à recevoir, impôts dus) ou encore les stocks, qui traduisent la capacité de la commune à faire face à ses dépenses courantes. La deuxième partie du bilan concerne le passif, c'est-à-dire ce que la commune doit ou la manière dont elle finance ses actifs : les fonds propres (capital communal, réserves, résultats cumulés), les dettes à long terme (emprunts destinés aux infrastructures) et les dettes à court terme (fournisseurs, charges à payer, dettes fiscales). Ces éléments permettent de mesurer la pression financière à court et à long termes. Pour le groupe socialiste, plusieurs indicateurs financiers clés mériteraient d'être analysés et présentés régulièrement au Conseil de Ville :

- le ratio d'endettement (dette brute divisée par les recettes fiscales), permettant de mesurer la capacité de la Ville à rembourser ses emprunts ;
- les liquidités, indicateur de la capacité à faire face aux dépenses immédiates ;
- la planification des investissements et le degré d'autofinancement, qui permettent d'évaluer la durabilité du patrimoine communal ;
- les fonds propres, dont l'évolution reflète la santé financière générale de la collectivité.

Il suggère qu'un tableau récapitulatif des indicateurs financiers accompagne désormais les messages de crédit, afin de permettre une lecture claire et synthétique de la situation. Selon lui, une hausse de l'endettement peut être acceptable si elle finance des investissements utiles et durables, comme les projets photovoltaïques, tandis qu'une croissance non maîtrisée sans augmentation des recettes constitue un signal d'alerte. Il ajoute que l'analyse devrait être dynamique et pluriannuelle, sur une période de trois à cinq ans, afin de dégager des tendances : évolution de la dette, dégradation ou non de la trésorerie et des actifs, croissance du patrimoine, stabilisation ou baisse des fonds propres. M. Bourquard précise que la motion ne vise pas à alourdir la charge administrative, mais à renforcer la transparence et la responsabilité financière. Il cite à titre d'exemple l'investissement dans le photovoltaïque, rentable à terme, et celui de l'école des Arquebusiers, pour lequel une meilleure visibilité financière aurait permis de mieux évaluer les conséquences budgétaires avant la décision. Il conclut en affirmant que comprendre les effets des décisions du Conseil de Ville sur le bilan et sur la dette constitue la condition d'une gestion saine et maîtrisée des finances communales.

M. Olivier Schaller, Le Centre, indique que l'idée formulée par M. Bourquard trotte déjà dans son esprit depuis un certain temps, sans qu'il n'ait eu l'occasion de la formaliser. Il reconnaît que les informations actuellement fournies dans les demandes de crédit à savoir les charges d'intérêts et d'amortissement sont un héritage des travaux menés à l'époque par M. Julien Crevoisier, alors membre du Législatif. Ces données, selon lui, demeurent utiles mais ne suffisent plus dans le contexte actuel de tension financière. D'autres éléments, tels que les charges d'exploitation rattachées à l'investissement (assurances, coûts d'entretien, contrats de maintenance), devraient être explicitement mentionnés et chiffrés dans les messages, de même que leur intégration dans le budget et leur impact potentiel sur d'éventuels dépassements. Lorsqu'il s'agit d'un investissement de remplacement, M. Schaller estime qu'il conviendrait de comparer les coûts de

fonctionnement de l'ancien équipement avec ceux du nouveau. Il cite à ce titre le projet de remplacement du parc informatique, qui ne précise ni les coûts annexes ni l'état d'amortissement du matériel remplacé. De même, les économies ou recettes nouvelles attendues des investissements, par exemple en matière de photovoltaïque, sont rarement présentées, sans doute par prudence ou faute d'estimations chiffrées. Il regrette également que les messages contiennent souvent beaucoup de texte sans tableau synthétique, ce qui complique la compréhension. Concernant les flux de liquidités, il relève que la Ville n'emprunte pas pour chaque projet, mais par tranches globales, de sorte que l'effet d'un investissement isolé peut sembler marginal. Cependant, lorsque plusieurs projets importants sont décidés la même année, le cumul peut devenir critique et dépasser la capacité d'emprunt à des conditions favorables. Selon lui, la Commission des finances doit pouvoir disposer d'une planification financière actualisée, intégrant chaque nouveau projet pour en montrer les conséquences cumulées. Il regrette que cet outil, apparu en urgence lors de la découverte du découvert au bilan, n'ait pas été pérennisé. Il considère qu'une telle planification devrait présenter l'évolution prévisible de la dette, du compte de résultats, des fonds propres et des liquidités, afin de garantir une vision d'ensemble. Le groupe Le Centre annonce dès lors qu'il soutiendra la motion déposée par M. Bourquard.

M. Nicolas Kocher, PLR et PVL, rappelle que le groupe PLR avait déjà, par le passé et sous l'impulsion de M. Julien Crevoisier, obtenu que les messages de crédit contiennent des informations financières supplémentaires. Il se réjouit que le groupe socialiste propose aujourd'hui d'aller plus loin en demandant l'ajout de tableaux explicatifs et récapitulatifs. Il estime positif que plusieurs groupes s'accordent désormais sur la nécessité d'accompagner les projets d'investissements d'informations claires, comparables et compréhensibles quant à leurs conséquences financières pour la Commune. En conclusion, il indique que le groupe PLR et PVL soutiendra la motion et invite les autres groupes à faire de même.

DÉCISION : la motion 5.06/25 « demandes de crédit : compléter les informations de nature financière », est acceptée à l'unanimité.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/25 – « ACCÈS AU PARC URBAIN DE DELÉMONT ET MISE À BAN », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER

Mme Sandra Hauser, Le Centre, est satisfaite.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/25 – « SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DANS LE SECTEUR DE LA RUE AUGUSTE-QUIQUEREZ 40 À DELÉMONT », CS-POP ET VERT·E·S, M. PATRICK COMMENT

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S, relève que la Ville reconnaît le problème, ce qui est positif, mais estime qu'elle doit être plus active auprès de l'Office fédéral des routes. Il souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de cohérence avec les labels « Commune en santé » et « Delémont-Ville verte Suisse », mais avant tout d'un enjeu de sécurité publique. Il observe que, sur un axe très fréquenté, des enfants traversent quotidiennement hors des passages piétons, faute d'infrastructures adaptées. Il regrette l'absence de calendrier précis et d'échéances détaillées dans la réponse de l'Exécutif. Enfin, il juge incompréhensible qu'aucun accès pour la mobilité douce n'ait été prévu à l'est de l'écoquartier. Il invite la Commune à réfléchir à l'avenir, à ces accès, ces liens et aux usages quotidiens dès la conception des projets.

M. Emmanuel Koller reconnaît que la rue Auguste-Quiquerez présente des dangers pour les piétons et cyclistes. Il indique que la Ville entretient des contacts réguliers avec l'Office fédéral des routes (OFROU), malgré les difficultés liées à la complexité administrative. Il précise qu'un projet de réaménagement de la N18 a été présenté par l'OFROU et M. Koller propose qu'il soit examiné en commission UETP. Il rappelle que la Ville n'est pas maître des mesures ni du calendrier, mais qu'elle intervient activement auprès de l'OFROU, en coordination avec le Canton, afin de faire remonter les problèmes. Il souligne la volonté du Conseil communal et du Département UETP d'entretenir des échanges réguliers avec l'OFROU et les CFF pour mieux se faire entendre.

14. RAPPORT DE RÉALISATION DU POSTULAT 4.02/25 – « POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ÉNERGÉTIQUES », CS-POP ET VERT·E·S, MME MÉRANE WOULDMAN

Mme Mélane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, est satisfaite.

15. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Interventions déposées :

- question écrite 2.12/25 « Indemnités supplémentaires versées par le Conseil communal à ses membres, que nous cache donc le maire de Delémont ? », M. Dominique Bättig, UDC
- question écrite 2.13/25 « Réponses ultérieures à l'interpellation 3.02-25 Développement Gare Sud-réouverture de la Croisée des Loisirs et mobilité », Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S
- question écrite 2.14/25 « Modification importante de la démographie, quels sont les impacts et risques possibles ? », M. Dominique Bättig, UDC

La séance est levée à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt